



CHARTRE DU RESEAU

Les professions et usagers participant avec l'association Réseau de Soins Palliatifs Béziers Agde Hauts Cantons (RSP) s'engagent à respecter :

- La Charte des soins palliatifs élaborée par la **SFAP** (Société française d'Accompagnement des Soins Palliatifs) ; cette charte constitue la référence déontologique et éthique en matière de soins palliatifs, elle est consultable sur le site Internet du réseau,
- Le libre choix de la personne en fin de vie,
- Le droit à l'intimité, à la dignité, à la confidentialité, à la liberté religieuse et philosophique, de la personne en fin de vie,
- L'information et le consentement éclairé du patient et de son entourage.
- La continuité des soins adaptés et de qualité

Ils adoptent :

- La mise en complémentarité et la coordination de tous les acteurs.
- Une attitude favorisant les échanges entre institutions ou structures de soins.
- Le principe d'égalité relationnelle autorisant une communication entre les différents partenaires, quel que soit leur origine ou leur statut.
- Le travail en réseau qui est pluridisciplinaire, s'efforce d'inclure les bénéficiaires et le maximum d'acteurs impliqués. Ce mode de travail exclut toute hiérarchie, ainsi les acteurs et les bénéficiaires sont des partenaires de droit et de devoir participant à l'élaboration d'un projet de santé.
- Le principe d'amélioration continue de la qualité des soins palliatifs et de la prise en charge de la douleur et des personnes en fin de vie
- Le principe de l'évaluation et de la participation à l'élaboration d'outils de formation et de recherche.